

**Extrait du Registre**

**Des Délibérations du Conseil Municipal**

**2018 – 11 – 10 - RAPPORT DE SITUATION EN MATIÈRE D'ÉGALITÉ FEMMES - HOMMES**

L'an deux mil dix-huit, le quinze novembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni à la Salle Municipale de la Maison des Associations, sous la présidence de :

**Marie-Hélène DES ESGAULX, Maire de GUJAN-MESTRAS.**

Nombre des conseillers municipaux en exercice : 33

Date de la convocation du Conseil Municipal : 9 novembre 2018

**PRÉSENTS :**

Marie-Hélène DES ESGAULX, Maire de GUJAN-MESTRAS

Xavier PARIS, Élisabeth REZER-SANDILLON, Patrick MALVAËS, Évelyne DONZEAUD, David DELIGEY, Annie DUROUX, Ludovic DUCOURAU, André MOUSTIÉ, adjoints

Chantal DABÉ, André CASTANDET, Nicole NUGEYRE, François-Xavier RAHIER, Maryse LALANDE, Bruno DUMONTEIL, Bernard COLLINET, Sylvie BANSARD, Michèle BOURGOIN, Maxime KHELOUFI, Michelle LOUSSOUARN, Claude RAULIN, Danièle DUBOURDIEU, Alain POLI, Jacques CHAUVET, Jérémy DUPOUY, Joël LE FLECHER, Jean-Jacques GUIGNIER, Christiane SIRET, conseillers municipaux

**ABSENTS AYANT DONNÉ PROCURATION**

Monique POISSON donne procuration à Xavier PARIS

Mireille MAZURIER donne procuration à Ludovic DUCOURAU

Justine BONNEAUD donne procuration à André MOUSTIÉ

**ABSENT EXCUSÉ**

Tony LOURENÇO

**ABSENTS**

Sylviane STOME

**Maxime KHELOUFI a été nommé secrétaire de séance**

Les études démontrent qu'en France, de nos jours, les femmes gagnent moins leur vie que les hommes dans le monde du travail et sont plus largement bénéficiaires de contrats précaires. Ces constats s'appliquent également dans la Fonction Publique. Selon le rapport annuel diffusé en 2017 sur l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes dans la Fonction Publique, des efforts sont encore à faire pour traiter de la même manière les femmes et les hommes. Trois chiffres illustrent ces écarts :

- 40 % : le nombre de femmes à occuper des postes à responsabilités,
- 82 % : la proportion des femmes occupant un poste à temps partiel dans la Fonction Publique,
- 637 € : c'est l'écart de salaire net mensuel des femmes et des hommes dans la Fonction Publique hospitalière en 2015. Cet écart est ramené à 400 € en Fonction Publique d'État et à 185 € en Fonction Publique Territoriale.

La mise en œuvre d'un nouveau protocole d'accord pour l'égalité professionnelle femmes-hommes dans la fonction publique devrait intervenir dans les prochaines semaines. Sa mesure phare : rendre obligatoire pour tout employeur public l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan d'actions « égalité professionnelle » afin que la fonction publique soit « exemplaire » en matière d'égalité professionnelle femmes-hommes.

L'égalité entre les femmes et les hommes a d'ailleurs été consacrée « Grande cause nationale » et mise au cœur des valeurs de la République par le Président de la République lors de son discours à l'Élysée le 25 novembre 2017.

Une évolution est ressentie dans beaucoup de domaines et en particulier celui de l'éducation. En effet, les femmes continuent d'investir dans la formation et sont même plus diplômées que les hommes dans la majorité des domaines.

Aujourd'hui, on note :

- 84 % des filles et 74 % des garçons ont le baccalauréat,
- il y a 55 % de femmes parmi la population étudiante,
- 49 % des femmes de 25 à 34 ans sont diplômées de l'enseignement supérieur en France (contre 38 % des hommes). Dans l'Union Européenne, ces chiffres sont respectivement de 44 % et 34 %.

2018, année d'élections professionnelles pour le renouvellement des représentants du personnel au sein des instances consultatives de la Fonction Publique (CAP, CCP, CT) verra également, et pour la première fois, des listes de candidats composées d'un nombre de femmes et d'hommes proportionnel aux effectifs représentés dans l'instance concernée.

Sur l'état des lieux versé à votre dossier consultable, nous pouvons remarquer que la majorité des indicateurs répertoriés affiche un équilibre par sexe plus important dans notre collectivité qu'au niveau national :

- la répartition femmes/hommes de nos agents : 57 % de femmes sont recensées dans notre effectif (toutes positions statutaires confondues) contre 64 % au niveau national dans les 3 fonctions publiques. Cet équilibre se retrouve bien entendu dans la

- répartition par filière et par sexe et plus particulièrement dans les filières sportive, animation et technique.
- Un constat identique peut être fait au niveau de la répartition des non titulaires puisque, dans notre collectivité le pourcentage des non titulaires femmes s'élève à 42 % alors qu'il est de 68 % au niveau national dans la Fonction Publique Territoriale. Au niveau des titulaires, la répartition femmes/hommes constatée chez nous est rigoureusement identique à la proportion constatée à l'échelle nationale.
- Le pourcentage femmes/hommes par catégorie affiche une répartition quasi identique pour les catégories B et C. La répartition des agents par sexe en catégorie A est par contre inversée par rapport à la moyenne nationale. Pour information, en 2018, un agent supplémentaire de sexe féminin intégrera la catégorie A ; ce qui nous conduira, à fin 2018 à afficher une meilleure répartition des sexes dans cette catégorie.
- Pour ce qui est de l'accès au temps partiel, nous constatons un pourcentage de femmes bien inférieur à la moyenne nationale (16 % contre 29%), signe, là encore, d'un contexte local plus avantageux.
- Les différences de rémunération par catégorie et selon les sexes, si elles ne sont pas à l'équilibre dans notre collectivité, sont moins importantes que celles qui sont constatées au niveau national. Les hommes percevraient, chez nous une rémunération moyenne mensuelle 10,9 % plus élevée que les femmes contre près de 14 % à échelle nationale. Il est par contre intéressant de constater que la rémunération des hommes de la catégorie C n'est « que de » 4 % supérieure à celle de leurs homologues femmes, contre 12 % au niveau national.
- Quant aux avancements de grade et promotions internes, le nombre de femmes qui en ont bénéficié en 2017 est largement plus important que celui des hommes.

Les indicateurs présentés dans le rapport joint à la présente délibération sont le reflet à la fois des conditions de notre exercice au cœur de la Collectivité et la résultante des efforts faits pour mettre en œuvre l'« exemplarité » prônée par le gouvernement. Cet outil à valeur d'une photographie et doit accompagner nos démarches pour faire en sorte que cette égalité devienne une réalité au quotidien.

Il vous est demandé de bien vouloir vous prononcer sur ledit rapport.

### **DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL : ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

Ainsi délibéré à Gujan-Mestras, les jour, mois et an que dessus, et ont signé les membres présents.

Pour copie conforme au registre.

Marie-Hélène DES ESGAULX  
Maire de Gujan-Mestras

Affiché le.....19/11/2018.....  
GUJAN-MESTRAS le.....19/11/2018.....

